

Composante 13 UFR des Sciences  
 Type de diplôme Licence  
 Mention de diplôme GLINEO Informatique  
 Version d'étape INFOL1\_201 Licence 1 Informatique

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative  
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constituant le cas échéant  
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme  
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constituant  
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.  
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constituant le cas échéant

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE ADF et EC ADF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins - 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'anglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles	
											Évaluation continue intégrale		Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal				
<b>SEMESTRE 1</b>																					
SMINFLS1	SMINFL1A	O	YSINL1A1	Introduction à la programmation en C	6	INFOL1_201					assiduité + pratique	2 voire 3	50%	écrit	1h30	50	écrit	1h30	50%	1	
SMINFLS1	SMINFL1B	O	YSINL1B1	Méthodologie informatique et communication	6	INFOL1_201		pratique	3	(4) (N1+N2-N3)/3										2	
SMINFLS1	SMINFL1B	O	YSINL1B2	Expression – Communication	6	INFOL1_201		écrit	3	(4) (Moyenne des trois notes)										1	
SMINFLS1	SMINFL1C	O	YSINL1C1	Technologies Web 1 - HTML/CSS	6	INFOL1_201					assiduité + pratique	min. 15 TP évalués + projet	50%	écrit	1h	50	écrit	2h	50%	1	
SMINFLS1	SMINFL1D	O	YSMIAL1A	Mathématiques générales	6						écrit	2 (1h+2h)	100%				écrit	2h	100%	1	
SMINFLS1	YSMIAL1A			Algèbre 1 - Miassa	6						écrit	2 (1h+2h)	100%				écrit	2h	100%	1	
<b>SEMESTRE 2</b>																					
SMINFLS2	SMINFL2A	O	YSINL2A1	Python et Intro POO	6	INFOL1_201					pratique	2	33	écrit	1h	66	écrit	1h	66	1	
SMINFLS2	SMINFL2B	O	YSINL2B1	Logique	6	INFOL1_201					au moins 2 écrits	40	écrit	2h	60	écrit	2h	60	1		
SMINFLS2	SMINFL2B	O	YSINL2B2	Logique et raisonnement	6	INFOL1_201		notes de 1h + 1h noté + écrit	3	(4) (écrit+pratique)/2										1	
SMINFLS2	SMINFL2C	O	YSINL2C1	Technologies Web 2 : Javascript	6	INFOL1_201					pratique	4 TP/semestre min. + TP noté individuel 2h	50	écrit	1h	50	écrit	1h	50	1	
SMINFLS2	SMINFL2C	O	YSINL2C2	Architecture des systèmes	6	INFOL1_201					écrit	1	40%	écrit	1h30	60	écrit	1h30	100	1	50% UE JC (donc coef = 0.5 / 3 crédits / 7)
SMINFLS2	SMINFL2E	O	YSMAL2D1	Humanités	3	MATHL1_201		écrit + Oral	3	(4) Moyenne des notes										2	
SMINFLS2	SMINFL2E	O	YSMAL2D2	Anglais général	3	MATHL1_201		écrit	2	(4) Moyenne des notes										1	
SMINFLS2	SMINFL2E	O	YSMAL2D3	Anglais approfondi	1,5	MATHL1_201		écrit	2	(4) Moyenne des notes										1	
SMINFLS2	SMINFL2E	O	YSMAL2D3	Expression - Communication	1,5	MATHL1_201		écrits peuvent être remplacés par des groupes à moins de 30 étudiants	2	(4) Moyenne des notes										1	
SMINFLS2	YSINFL2D			MIM. Algèbre 2 (info)	6						écrit	2 (1h+2h)	100%				écrit	2h	100%	1	

MCC adoptées par la CFVU du 26/09/2023

**A PRECISER**

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC) -> compensation à l'intérieur d'un semestre, des deux semestres  
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)  
 règles de prise en compte des absences aux épreuves  
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)  
 en cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance  
 autres remarques

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire Une moyenne aux semestres attendue pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

**ECI\* Evaluation continue intégrale**  
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI ( session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Le nombre d'épreuves des CC ou ECI indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.  
 Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.  
 Les nombres de CC figurant dans le tableau constituent un minimum, les enseignants peuvent en organiser plus ou de plus longs.  
 Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 20 étudiants susceptibles de passer la session 2  
 AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année  
 Les UE de mutualisées sont évaluées à l'identique de l'UE porteuse.  
**Précisions**  
 Au sein d'un semestre, compensation des UE  
 Compensation entre les deux semestres  
 AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année  
 En cas d'ECI et d'absence justifiée, une épreuve de rattrapage sera proposée avant la fin de la période de formation du semestre en cours.  
 Les notes de TP ne sont pas conservées en cas de redoublement.

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)